



COMPTE-RENDU

Groupe de travail

Enjeux structurants

02 octobre 2024



Présents :

ANDRILLON Julien	Leztroy	AUBERT Didier	Terre de Liens 74
BAUDET Frédéric	Agriculteur	CHAMOT François	Agriculteur, Comité des Agriculteurs du Genevois
BOZON Antoine	Agriculteur	LAKS Nicolas	Mairie de Beaumont
CARRILLAT Olivier	Agriculteur	RAMBOSSON Thierry	Agriculteur
DODE BOUFFARD Florence	Mairie d'Archamps	ROSSAT-MIGNOD Isabelle	Mairie de Saint Julien
DURET Pierre	Mairie de Saint Julien	SECRET Michèle	Mairie de Viry
GUILLAND Emmanuel	Agriculteur	USSON Benjamin	Agriculteur, Comité des Agriculteurs du Genevois
GUILLERMET Jérôme	Agriculteur	VINCENT Carole	Mairie de Neydens
LAFOND Rémi	Mairie de Jonzier Epagnie		
POTEX Théo	Agriculteur		

Excusés :

BOIVIN Chrystèle	DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
GUEGAN Marjorie	ADABIO
KHAROUA Cyril	Mairie d'Archamps
PISSARD Vincent	Mairie de Collonges-sous-Salève

Animateurs : CHESNEY Christelle, COSME Julien, CHAPIN Marion, SEON Camille, GARY Caroline (CASMB), PELTAN Aurélien, MERMIN Michel (CCG).

 **Objectif de l'atelier :** Compléter / valider les conditions de faisabilité **des actions identifiées incontournables en novembre 2023**. Il est à noter que certaines actions ont été regroupées.

Introduction : Michel MERMIN ouvre la séance en faisant l'état des lieux des actions à effort modéré ayant déjà été lancées. Il rappelle que le PAT est un dossier qui a commencé en cours de mandat mais qui avance, il salue également le nombre important de personnes présentes dans la salle.

Aurélien PELTAN présente plus en détail les actions déjà réalisées dans le cadre du PAT, notamment sur la communication au public autour du métier d'agriculteur et des bonnes pratiques à adopter (376 panneaux et 155 stickers distribués, 5 portraits d'agriculteurs à paraître dans les magazines communaux). En termes de foncier et d'installation, les premières réunions de médiations dans le cadre du CLIF ont débuté, et la CCG est entré au capital de la SCIC La Ceinture Verte. Il rappelle que 2 diagnostics sont encore en cours (précarité alimentaire et habitudes de consommation). Les actions structurantes sont maintenant à construire, dans l'objectif général de la rédaction d'un plan d'action en vue de la candidature du PAT à la labellisation de niveau 2 en 2026.

Organisation :

- 4 tables sur les actions structurantes en rapport avec la production agricole et la recherche de solutions locales de transformation : travail pendant 1h45 sur les fiches actions de chaque thématique et sur leur faisabilité.



Les fiches action de ce document sont le résultat des apports des participants. Nous les remercions pour leur contribution. Les fiches actions en lien avec les thématiques précarité alimentaire et habitudes de consommation n'ont pas été traitées lors du GT1 et le seront lors du prochain groupe de travail.

Les prochaines dates :

Fin novembre 2024 – GT 2 : complétion des fiches actions en rapport avec la consommation et la précarité alimentaire

Février 2025 – GT3 – Validation des indicateurs des fiches actions

ENVIRONNEMENT, EAU/PRATIQUES

N° de la fiche : A17

Intitulé : Accompagner les exploitations vers les pratiques bio et la certification agriculture biologique

 Objectifs opérationnels :	- Créer une dynamique collective autour des pratiques alternatives utilisées en bio - Accompagner techniquement les exploitations vers les pratiques bio - Soutenir la conversion en agriculture biologique et le maintien sur la durée
 Freins / points de vigilance :	- Une révolution systémique : beaucoup de paramètres à modifier pour parvenir à la certification - Une clientèle à fidéliser pour encourager les producteurs dans leur transition et pérenniser les fermes - Une extensivité inhérente à certaines productions en bio, difficile à concilier avec la pression foncière - Une intensivité en main d'œuvre, notamment saisonnière, difficile à concilier avec la réalité économique locale - Une contrainte liée aux débouchés : si pas de contrats, pas de conversion - Pas d'obligation de certifier toute la production de l'exploitation - Problématique de la pression des ravageurs.

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre d'action
CCG	CASMB, Adabio, acteurs de la RHD	CASMB, Adabio	

Etapes de réalisation	- Identifier les exploitations ouvertes au questionnement de leurs pratiques par le biais d'un état des lieux : connaissance de l'agriculture biologique, intérêt, freins, ... - Accompagner techniquement les exploitations vers des pratiques bio (visites, démonstrations, formations, expérimentations, ...), sous format collectif - Créer les conditions favorables à l'accès au matériel : recenser les ressources mutualisables, aider à l'investissement, ... - Accompagner individuellement les exploitations vers la certification par des études de faisabilité et de projet de conversion, des suivis de conversion ou des études d'installation en AB - Contribuer aux coûts de certification, aux coûts des analyses de sol - Assurer un suivi technico-économique en phase de transition et de consolidation
------------------------------	---

N° de la fiche : A19

Intitulé : Utiliser des eaux dites non conventionnelles pour l'usage agricole



Objectifs opérationnels :

- Identifier le potentiel d'utilisation des eaux non conventionnelles sur le territoire
- Approfondir l'acceptation de Réutilisation des Eaux Usées Traitées REUT (réglementairement « Plan National Eau de 2022 ») auprès du grand public
- Créer des aménagements pour la récupération et le traitement des eaux non conventionnelles



Freins / points de vigilance :

- Peu de retour d'expérience à ce jour en France sur la réutilisation des eaux usées traitées REUT et cela reste à l'étape d'expérimentation actuellement
- Un accompagnement et une sensibilisation du grand public obligatoire
- Des fromages au lait cru très sensibles notamment pour la réutilisation de l'eau dans les élevages
- Une collaboration à avoir avec les différents gestionnaires de bassin versant
- Une utilisation possible en grandes cultures mais plus compliquée pour le maraîchage par rapport à la qualité de l'eau.

 Porteurs du projet Gestionnaire de l'assainissement et/ou collectivité, industriels, exploitants agricoles	 Partenaires Gestionnaire de l'assainissement et/ou collectivité, industriels, exploitants agricoles, DDT74, Agence de l'eau	 Expertise Bureau d'études, CASMB, DDT74, Agence de l'eau	Périmètre de l'action
--	---	--	---

Etapes de réalisation

- Conduire un état des lieux, un inventaire des sources de REUT
- Pour chaque exploitation agricole intéressée, identifier le potentiel de récupération des eaux pluviales
- Réaliser des études techniques et réglementaires
- Sensibiliser le grand public (partie REUT)
- Réaliser le montage financier et les dossiers de subventions
- Réaliser les travaux relatifs à la construction des ouvrages
- Etudier la REUT pour les eaux de lavage ou pour les usages récréatifs

N° de la fiche : A20

Intitulé : Utiliser des sources d'eau naturelle à usage agricole

 Objectifs opérationnels :	▪ Identifier le potentiel ▪ Réhabiliter des ouvrages abandonnés publics (anciennes sources, anciens captages, anciens forages) ▪ Créer des aménagements permettant le prélèvement de la ressource en eau dans le milieu naturel (forage, puits, captage de source, prélèvement cours d'eau, prélèvement sur plan d'eau)		
 Freins / points de vigilance :	▪ Une procédure réglementaire chronophage et coûteuse (études techniques) ▪ Un accompagnement et une sensibilisation du grand public obligatoire ▪ Une collaboration à faire entre les différents gestionnaires des bassins versants ▪ Prendre en compte l'aspect qualité de l'eau		
 Porteurs du projet Gestionnaire de l'adduction de l'eau et / ou collectivité, exploitants agricoles	 Partenaires Gestionnaire de l'adduction de l'eau et/ou collectivité, exploitants agricoles, DDT74	 Expertise Bureau d'études, CASMB, DDT74, hydrogéologue	Périmètre de l'action
Etapes de réalisation ▪ Conduite un des lieux et de des inventaires des possibilités de prélèvement et de faisabilité (technico-économique et réglementaire) ▪ Réaliser des études techniques et réglementaires ▪ Réaliser le montage financier et les dossiers de subventions ▪ Réaliser les travaux relatifs à la construction des ouvrages			

N° de la fiche :

A21

Intitulé :

Renforcer le rôle de l'eau comme ressource stratégique dans la souveraineté alimentaire

Objectifs opérationnels :

- Faire comprendre l'importance de l'utilisation de l'eau comme ressource stratégique pour l'agriculture en période de sécheresse vis-à-vis du grand public, des élus locaux, des associations environnementales ...
- Appuyer les élus en cas d'arbitrage à réaliser en période sécheresse (priorisation de l'usage de l'eau)
- Réglementer les usages de l'eau à visée récréative par des arrêtés municipaux


Freins / points de vigilance :

- Acceptation / compréhension du grand public, des associations environnementales et des élus


Porteurs du projet

Elus locaux et CASMB


Partenaires

Élus, CASMB, DDT74


Expertise

CASMB, DDT74

Périmètre de l'action
Étapes de réalisation

- Organiser des actions de communication portées par la CASMB (notamment Ciné débat : Parlons vrai, réunion locales, Elus à la ferme, formation)
- Sensibiliser les élus et leurs services à réglementer les usages récréatifs, les accompagner sur une procédure à mettre en place et un argumentaire
- Mettre en place des arrêtés municipaux en cas de sécheresse

N° de la fiche : A22

Intitulé : Améliorer les pratiques agricoles liées à l'utilisation de l'eau



Objectifs opérationnels :

- Faire connaître et diffuser les nouvelles méthodes d'irrigation et de nouvelles pratiques agricoles visant à réduire les consommations d'eau (station météo, sondes, paillage, ...)
- Mettre en place des matériels économes (goutte-à-goutte, abreuvoirs à niveau constant, ...)
- Développer de nouvelles filières de productions végétales liées aux nouvelles variétés peu exigeantes en eau



Freins / points de vigilance :

- Les cahiers des charges des productions sous signe de qualité (AOP fromages, IGP fromages, IGP Pommes et poires de Savoie)
- Le coût d'investissement pour l'achat de matériel et de mise en place de nouvelles pratiques
- De nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles filières à construire pour valoriser les nouvelles variétés produites
- Volonté de se former et de réapprendre certaines choses



Porteurs du projet

Collectivités, exploitants agricoles, coopératives



Partenaires

Collectivités, exploitants agricoles, coopératives, conseillers techniques CASMB



Expertise

Bureau d'études, CASMB, technico-commerciaux en matériel agricoles

Périmètre de l'action

Etapes de réalisation

- Conduire un état des lieux, un inventaire, un diagnostic de l'accès à l'eau et des pratiques agricoles liés à l'utilisation de l'eau
- Réaliser des accompagnements collectifs et individuels des exploitations
- Réaliser le montage financier et des dossiers de subventions
- Réaliser les travaux relatifs à l'installation des ouvrages et/ou aux changements de pratiques si nécessaire
- Réaliser un suivi des pratiques (retour d'expérience)

N° de la fiche : A23

Intitulé : Réaliser des stockages d'eau à usage agricole

 Objectifs opérationnels :	- Favoriser la structuration de la profession pour gérer la ressource collectivement - Accompagner les exploitations agricoles à la création de ces ouvrages (faisabilité technico-économique et réglementaire) - Sécuriser l'approvisionnement en eau sur toute une année - Lutter contre les prélèvements irréguliers
 Freins / points de vigilance :	- Le volet réglementaire qui peut s'avérer difficile à appréhender et sa lourdeur (frais d'études) et qui pourrait être un frein à l'investissement de la part des exploitants agricoles - Une acceptation du grand public et une sensibilisation vis-à-vis de ces ouvrages obligatoire - Une collaboration à avoir avec les différents gestionnaires de bassin versant - Prendre en compte la biodiversité et la création d'écosystèmes lors de la réflexion sur les sites de stockage

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre de l'action
Exploitants agricoles, collectivités	Collectivités, DDT74	Bureaux d'études, CASMB, DDT74	

Etapes de réalisation	- Consulter les exploitations agricoles du territoire pour identifier les besoins en eau et les projets de stockage en eau - Accompagner à la structuration juridique des collectifs de gestion du stockage d'eau : Association ou association syndicale entre exploitants agricoles et/ou collectivités (étudier tous les modèles de gestion) - Communiquer auprès du grand public, des associations environnementales pour expliquer les biens fondés de cette adaptation des pratiques agricoles - Accompagner les exploitations agricoles pour établir les études techniques (dimensionnement) et le dossier d'autorisation réglementaire - Réaliser le montage financier et les dossiers de subventions - Réaliser les travaux relatifs à la construction des ouvrages de stockage
------------------------------	--

FONCIER, RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

N° de la fiche :

A13

Intitulé :

Accompagner les collectivités sur les questions d'urbanisme dans le but de préserver les terres agricoles nourricières


Objectifs opérationnels :

- Prendre en compte l'aspect nourricier dans la préservation des terres agricoles.
- Préserver grâce aux documents de planification les espaces agricoles nourriciers
- Limiter l'étalement urbain au détriment des terres agricoles à potentiel



Freins / points de vigilance :

- Rester vigilant lors de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme à la prise en compte des enjeux agricoles locaux par les bureaux d'études.
- Assurer la concertation avec les représentants agricoles locaux à chaque étape de l'élaboration des documents, et ce dès le départ.
- Coordonner les efforts dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité
- Trier les projets agricoles dans le cadre de nouveaux bâtiments pour favoriser ce qui est nourricier



Porteurs du projet

CCG / Communes



Partenaires

Comité des Agriculteurs du Genevois - Chambre d'agriculture



Expertise

Chambre d'agriculture - Service urbanisme /aménagement/ foncier de la CCG et des communes

Périmètre de l'action

CCG

Etapes de réalisation

- Associer de manière systématique la CASMB et les représentants agricoles locaux du Comité des Agriculteurs du Genevois lors de toutes les étapes d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT etc...
- Accompagner la CCG ainsi que les communes dans l'élaboration de leur PLUi ou PLU,
 - fournir une étude agricole pour chaque commune ou collectivité, notamment en identifiant les zones favorables au maraîchage permettant d'orienter l'urbanisation en dehors des zones agricoles à enjeux
 - fournir une définition claire de ce qu'est une exploitation agricole professionnelle, notamment dans le rapport de présentation.
 - donner une définition plus fine des Zones A dans les règlements écrits, de ce qu'elles permettent ou interdisent, afin de favoriser l'agriculture nourricière et de limiter la consommation de terres agricoles pour des pratiques récréatives ;
 - étudier la possibilité de faire une OAP transversale au niveau du PLU pour maintenir une agriculture nourricière
 - alerter sur les zonages et orientations choisies afin de garantir la vocation agricole des terrains
 - vérifier que les zonages agricoles restent cohérents et éviter les changements de destination, sur les règlements graphiques
 - respecter la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
 - permettre la mise en place d'un logement de fonction d'une surface plancher de 80 m² maximum
- Former/sensibiliser les services urbanismes, les élus ainsi que les agents chargés de faire appliquer les pouvoirs de police du Maire sur cette vigilance à avoir afin d'éviter les dérives sur les espaces agricoles,
- Former/ sensibiliser les services instructeurs sur les autorisations d'urbanisme sur les terrains agricoles, dont les aménagements agricoles par apport de remblais"

N° de la fiche : A14

Intitulé : Assurer une veille foncière

 Objectifs opérationnels :	▪ Créer une veille foncière sur le territoire ▪ Réduire la consommation foncière masquée de terres agricoles ▪ Remettre à bail les biens sans maitres identifiés ▪ Permettre l'acquisition de foncier par des collectivités si cela est pertinent et validé avec la profession agricole
---	--

 Freins / points de vigilance :	▪ Méconnaissance des notaires sur la nécessité d'alerter en cas de vente de terrain agricole ▪ Impact sur le territoire possible grâce au maintien de l'action à long terme ▪ Actions de sensibilisation régulières pour former les nouveaux agents des collectivités et les nouveaux élus ▪ Réticence de la profession agricole à l'acquisition de foncier par les collectivités (craintes de contraintes supplémentaires, de changement de destination, ...) donc conserver le lien avec les représentants agricoles locaux et les partenaires afin de conserver une veille complète et une logique d'action
--	---

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre de l'action
CCG ou communes, Pôle Métropolitain	SAFER, CASMB, Conseil Départemental, Chambre des Notaires, Terre de liens	SAFER, CASMB	CCG Pôle Métropolitain dans le cadre d'actions de communication

Etapas de réalisation	▪ Réaliser un diagnostic via la SAFER pour connaître le marché foncier de l'espace rural et interroger l'éventuelle perte de foncier de surface agricole lié à du bâti en U et sur lequel la SAFER ne pourrait pas intervenir (Quel seuil et critères d'intervention ?) (Prévue dans le diagnostic agricole et foncier porté par le Pôle Métropolitain). ▪ Faire réaliser un état des lieux des biens sans maître dans l'espace agricole (prévu dans diagnostic agricole et foncier porté par le Pôle Métropolitain) ▪ Signer une convention entre la CCG et la SAFER afin de créer une veille foncière et d'être informé des projets de vente notifiés à la SAFER sur le territoire. ▪ Créer un réseau (un élu et un technicien par commune) qui bénéficiera d'un accès à cette veille foncière avec une réflexion sur les espaces sous pression ou à enjeux à surveiller tout particulièrement, animé par la CCG ▪ Assurer un lien entre ce réseau et la profession agricole (dans le cadre du CLIF), avec pour objectifs de : ○ Garantir une vigilance sur l'ensemble des ventes de terrain sur le territoire afin de permettre à la collectivité de se positionner en cas de vente d'un tènement. En cas de suspicion de consommation masquée, la collectivité pourra demander à la SAFER d'acquérir le bien afin d'en garantir l'usage agricole. ○ Permettre l'installation, la transmission, la pérennisation d'exploitations par l'acquisition de surfaces agricoles ▪ Organiser une réunion annuelle sur des thématiques liées au marché foncier et/ou agricole à définir en fonction des enjeux (1^{re} réunion prévue dans diagnostic agricole et foncier porté par le Pôle Métropolitain : fin d'année 2024 début 2025) ▪ Identifier des terrains potentiellement délaissés ou en friches à l'échelle communale et vérifier, avec le CLIF, leur potentiel pour l'agriculture et les actions à conduire (médiation avec le propriétaire, achat, ...) ▪ Appliquer la procédure "terres incultes" ou manifestement sous exploitées si nécessaire ▪ Communiquer auprès des notaires sur le travail de la SAFER (action commune à l'échelle du Pôle Métropolitain ?), il faut viser une communication au niveau départementale ▪ Organiser des campagnes d'informations et de sensibilisation à destination des propriétaires de foncier agricole sur les communes du territoire (action commune à l'échelle du Pôle ?)
------------------------------	--

N° de la fiche : A15

Intitulé : Mettre en place des outils de protection du foncier agricole

 Objectifs opérationnels :	- Garantir la vocation agricole à très long terme - Diminuer la pression foncière et la pression d'usages sur les espaces agricoles
---	--

 Freins / points de vigilance :	- Peut susciter une opposition de la part de propriétaires ou d'agriculteurs - Inutile si cela ne couvre pas des secteurs agricoles effectivement menacée par la pression foncière - Portée du programme d'actions du PAEN dépendant des moyens accordés - Concertation à avoir avec les territoires voisins qui se lancent dans cette même réflexion (Annemasse Agglo)
--	--

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre de l'action
CCG ou Pôle Métropolitain	Communes, Chambre d'agriculture, autres acteurs agricoles et environnementaux (dans le cadre du programme d'actions PAEN)	Chambre d'agriculture	CCG ou Pôle Métropolitain dans le cadre du SCoT

Etapes de réalisation	- Engager un travail de concertation avec les communes et la profession agricole pour décider de la mise en place de l'outil le plus adapté - Engager une concertation pour l'élaboration du périmètre - Elaborer le programme d'actions pour le PAEN (déjà bien avancé avec le travail sur le PAT) - Faire valider les périmètres par les communes avant enquête publique puis approuver le projet
------------------------------	--

	ZAP	PEANP
Initiative	- Préfet, - communes, - Etablissements publics compétents en matière de SCoT ou de PLU	- Département, - Etablissements publics compétents en matière de SCoT
Objectifs	Protection : servitude d'utilité publique - Périmètre à vocation agricole	Protection et mise en valeur : périmètre agricole et naturel – programme d'actions intervention foncière
Espaces concernés	Espaces agricoles (zone A)	Espaces agricoles ou naturels(zone A ou N)
Approbation	Par arrêté préfectoral après accord des communes concernées, avis de: - la Chambre d'agriculture, - de l'INAO s'il y a lieu, - de la CDOA - et enquête publique	Par délibération du Conseil Départemental après accord des collectivités concernées, - Avis du SCoT - Avis de la Chambre d'agriculture - de l'ONF - et enquête publique
Durée	Indéterminée	Indéterminée
Révision pour modification	Par arrêté préfectoral après avis de la Chambre d'agriculture et de la CDOA	Par décret interministériel

N° de la fiche : A16

Intitulé :

Améliorer la fonctionnalité des exploitations par des échanges en culture et en communiquant auprès des propriétaires

Objectifs opérationnels :

- Limiter les besoins de déplacements agricoles
- Sécuriser les locations agricoles, promouvoir les baux
- Améliorer les conditions de travail des agriculteurs, réduire leurs charges et améliorer leur bilan carbone
- Faciliter la transmission d'exploitations fonctionnelles
- Améliorer la cohabitation avec la population en limitant les déplacements agricoles


Freins / points de vigilance :

- Réticence des agriculteurs à échanger des parcelles, crainte d'être lésés, "concurrence" foncière, crainte d'un refus du propriétaire et problématique de la relation avec le propriétaire
- Réticence des propriétaires à changer d'exploitant, conflits qui traversent les générations
- Réticence des collectivités à porter ce type de programme sur un temps long, alors qu'il est nécessaire d'avoir du temps pour faire évoluer les mentalités et les postures
- Image du terrain agricole qui pourrait passer constructible pour les propriétaires : lever les fausses idées sur les baux


Porteurs du projet

CCG ou Comité des Agriculteurs du Genevois


Partenaires

CASMB, SAFER, Comité des Agriculteurs du Genevois


Expertise

CASMB, SAFER

Périmètre de l'action

CCG

Etapas de réalisation

- Identifier les secteurs où les exploitants expriment le besoin d'échanger des parcelles (en lien avec le Comité des Agriculteurs du Genevois ou les réunions du CLIF notamment)
- Réaliser un diagnostic auprès des exploitations du secteur pour estimer leur volonté d'entrer dans la démarche
- Organiser une réunion collective de lancement de la démarche
- Organiser des rencontres individuelles, animer des réunions collectives pour aboutir à des échanges
- Formaliser les échanges par des contrats d'échanges en jouissance si les agriculteurs le souhaitent
- Créer des outils de communication auprès des propriétaires pour favoriser les baux (plaquettes par exemple) et communiquer auprès des propriétaires (et des notaires)
- Organiser une médiation auprès des propriétaires si nécessaire

DEBOUCHES LOCAUX POUR TRANSFORMATION

N° de la fiche :

R11

Intitulé :

Sensibiliser les producteurs sur les avantages de fournir la RHD (Restauration Hors Domicile) notamment la restauration collective (prévisibilité...)



Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les producteurs au débouché de la RHD en identifiant des points forts
- Démystifier les circuits de commercialisation de la RHD notamment sur des questions réglementaires et de volume que peut représenter le débouché afin de permettre la mise en place de nouveaux partenariats locaux
- Identifier les accompagnements possibles de réponses aux appels d'offres.



Freins / points de vigilance :

- Les producteurs actuellement ne se tournent pas vers le circuit de la RHD
- Réussir à mobiliser des producteurs en formation



Porteurs du projet

Chambre d'agriculture



Partenaires

Comité des Agriculteurs du Genevois

Département de la Haute Savoie



Expertise

Chambre d'Agriculture SMB et régionale AURA

Leztroy

Périmètre de l'action

Communauté de communes du Genevois

Etapas de réalisation

- Création d'une formation technique sur les critères et conditions pour fournir la RHD
- Identification des producteurs intéressés par la RHD et recrutement pour participer à la formation
- Accompagnement à la réponse d'un marché public (personnalisé ou en groupe)

N° de la fiche : R14

Intitulé :

Accompagner les producteurs pour répondre aux appels d'offres de la Restauration Hors Domicile (RHD)

 Objectifs opérationnels :	- Proposer une prestation d'accompagnement individuelle comprenant la réponse à un appel d'offre ciblé par un conseiller en présence du producteur. - Proposer une formation d'une journée exposant les clés et la méthodologie pour répondre à un appel d'offre - Informers les agriculteurs des sorties des appels d'offres
--	---

 Freins / points de vigilance :	- Accessibilité de ces prestations en termes de prix pour les producteurs - Mobilisation des producteurs peut être compliquée pour pouvoir maintenir une formation
---	---

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre de l'action
CCG	Comité des Agriculteurs du Genevois – PMGF	Chambre d'Agriculture SMB	Communauté de communes du Genevois

Etapes de réalisation	- Identifier les producteurs intéressés par le débouché que représente la RHD (fait via catalogue action R2) - Créer un support de formation en fonction de l'intérêt des producteurs - Accompagnements personnalisés pour ceux qui le souhaitent
------------------------------	---

N° de la fiche : T16

Intitulé :

Faire connaître les producteurs et les acteurs aval de la chaîne alimentaire du territoire (listing, lieu de rencontre)

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux enseignes de distribution de savoir quels sont les producteurs qui peuvent les fournir (et sous quelles conditions)
- Permettre aux producteurs de savoir quelles sont les enseignes de distribution ouvertes à la démarche et les produits qui les intéressent (et sous quelles conditions)


Freins / points de vigilance :

- Avoir peu de producteurs intéressés par le débouché (débouché plus « intéressant » et parfois plus simple en vente directe et en Suisse).
- La mise à jour du support

Porteurs du projet	Partenaires	Expertise	Périmètre de l'action
Association de commerçants : St Julien Commerces, Viry et Valleiry + les GMS du territoire dont celles ayant participé aux groupes de travail, + les communes	Comité des Agriculteurs du Genevois - CCG	Les 3 chambres consulaires – tout au moins la CASMB et la CMA 74 pour faire connaître l'offre Webmaster pour les outils multimédia	Communauté de communes du Genevois

Etapes de réalisation

- Travail de sourcing : à la fois les producteurs et artisans-commerçants intéressés (en partie réalisé action T7)
- Création d'un outil numérique permettant d'identifier les producteurs intéressés pour livrer la GMS. Des fiches individuelles permettront d'identifier les produits et les modalités de livraisons/commandes.
- Mise à jour régulière

N° de la fiche : T18

Intitulé : Informer les producteurs des aspects réglementaires afin de développer des livraisons de la Restauration Hors Domicile (RHD) et des GMS (grandes et moyennes surfaces)



Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à l'information et la référencer :
- Identifier les processus réglementaires liés à la commercialisation pour la RHD, la GMS (ou artisans) à vulgariser
- Tenir informé les producteurs des organismes à leur disposition pour être en règle vis-à-vis des agréments



Freins / points de vigilance :

- Être clair, et simplifier une réglementation de base qui est complexe
- Vigilance sur l'actualisation

Porteurs du projet	Partenaires	Expertise	Périmètre de l'action
CCG	Comité des Agriculteurs du Genevois - PMGF	Chambre d'Agriculture SMB, Direction départementale de la protection des populations	Communauté de communes du Genevois

Etapes de réalisation

- Identifier les processus réglementaires à vulgariser / identifier les organismes réalisant les agréments
- Reprendre les fiches réglementaires de la DRAAF et/ou de la Région – moderniser et compiler
- Créer des arbres de décision permettant de comprendre les processus réglementaires facilement
- Diffuser ces fiches aux personnes cibles
- Identifier les processus réglementaires à vulgariser
- Reprendre les fiches réglementaires de la DRAAF et/ou de la Région – moderniser et compiler
- Créer des arbres de décision permettant de comprendre les processus réglementaires facilement
- Diffuser ces fiches aux personnes cibles

SOLUTIONS LOGISTIQUES

N° de la fiche : F6 -7-8

Intitulé : **Mettre en œuvre un système logistique des produits locaux adapté au territoire : dimensionnement, commande, collecte des produits, stockage et distribution**

Cette fiche est une fusion de 3 fiches initialement : « Mettre à disposition un local comme point relai pour du stockage et la distribution de produits locaux » « Créer une plateforme logistique collective (entre amont et collectivité) organisée pour la livraison de la RHD et des GMS » « Organiser la collecte de produits locaux chez les producteurs »



Objectifs opérationnels :

- **Rendre accessible les produits locaux auprès des professionnels** (GMS, RHD, artisans en organisant une collecte chez les producteurs.
- Identifier les acteurs réalisant de la logistique sur le territoire (producteurs et logisticiens professionnels)
- *Mise en lien avec la demande du territoire (cf fiche T7 événement de mise en relation des producteurs et professionnels artisans, restaurateurs...)*
- Développer l'accessibilité des produits locaux pour la **RHD ou de la GMS**
- **Réduire le temps de travail des agriculteurs lié à la livraison** / commercialisation
- **Identifier et mettre en relation les acteurs de l'offre et la demande avec ceux de la logistique** sur le territoire du Genevois



Freins / points de vigilance :

- Avoir suffisamment de professionnels qui achèteront des produits locaux régulièrement malgré la différence de prix avec les fournisseurs traditionnels des GMS et de la RHD notamment
 - Différentiel entre la volonté des collectivités à vouloir consommer local dans leurs écoles, les GMS qui souhaitent des rayons locaux et le passage à l'acte d'achat (prix)
 - Beaucoup de produits locaux sont frais et nécessitent un transport en température dirigée
 - Si les flux de logistique actuels ne passent pas devant les fermes
 - Si les producteurs n'identifient pas de nouveaux marchés accessibles via ces collaborations
 - S'il y a uniquement des solutions logistiques collaboratives (entre producteurs) et peu de transporteurs professionnels adaptés
 - Si aucune massification n'est possible sans grouper les commandes en amont de la ramasse
- ➔ trouver un local ou des locaux centraux pour tous les utilisateurs et faciles d'accès
- Pour les acteurs qui seraient intéressés et qui ne font pas de prestation de transport habituellement, il faudra pouvoir définir un prix de la logistique
 - Avoir un local de stockage (hub logistique) facile d'accès et avec un coût de location « raisonnable »



Porteurs du projet

Le Conseil départementale de Haute-Savoie ?



Partenaires

Des communes de la CCG, la CCG (commande dans les écoles), des producteurs



Expertise

CASMB, CCI, CMA
La Charette



Public(s) visé(s)

Les producteurs, les GMS et la collectivité pour la RHD, les commerces de proximité du territoire



utilisateurs, Association des
commerçants

Étapes de réalisation

- Préalable : Recueil des besoins de l'offre (nb d'établissements intéressés pour être fournis en produits locaux, quantification des volumes de produits locaux qui seraient achetés) + enquêtes auprès des producteurs commercialisant sur le territoire pour vérifier leur besoin de stockage et leur intérêt pour la démarche (identifier les futurs usagers)
- Dimensionner le local (m², équipement) et identifier des emplacements judicieux pour donner suite aux enquêtes
- Identifier des locaux vides ou déjà mis en commun (par exemple le magasin de producteurs de Collonges) sur le territoire
- Benchmark de plateforme ayant un objectif similaire, identification des points de vigilance et de réussite ; proposer des scénarii de fonctionnement de la plateforme - voyage d'étude – visite de système réussis
- Identifier les acteurs de la logistique (acheteurs, transporteurs, grossistes, industriels, RHD) et les producteurs ou collectifs de producteurs du territoire
- Cartographier les acteurs sur le « réseau des professionnels de la logistique » de La Charrette, établir leurs profils logistiques (offres et demandes de collaboration logistique, parcours de livraison, souhait de se développer auprès de tels ou tels segments d'acheteurs etc.)
- Animer la mise en route de ce « site de rencontre » des professionnels de la logistique sur le territoire (aider à la mise en relation des acteurs identifiés, définir une charte de fonctionnement au besoin, travailler à la politique commerciale, ...)
- Identifier les interactions qui ont eu lieu entre professionnels et producteurs pour synthétiser les besoins des professionnels, les demandes des producteurs et leur nature, les produits concernés...
- Analyser les interactions de façon quantitative et qualitative pour comprendre comment intensifier les flux locaux : besoins non couverts ? Modèles de massification présents et manquants, retours des utilisateurs etc.
- Optimiser les nouveaux partenariats créés (massification, adaptation du fonctionnement, regroupement de producteurs, utiliser les éventuels locaux mis à disposition par la CCG fiche F6 ...)
- Communication sur la plateforme

N° de la fiche : F9

Intitulé :

Participer à l'optimisation des entreprises artisanales de transformation pour la réalisation de produits locaux transformés, cuisinés et ou élaborés

Objectifs opérationnels :

- Identifier les entreprises artisanales faisant de la transformation sur le territoire du PMGF
- Réalisation d'une enquête sur les capacités de ces entreprises à transformer et ou cuisiner des produits locaux
- Rencontre et entretien avec les entreprises intéressées : faisabilité, réglementation, capacité de main d'œuvre, stockage, minimum de volume...
- Mise en lien avec la demande du territoire


Freins / points de vigilance :

- Volume minimum de rentabilité pour lancer de nouvelles transformations
- Logistique amont des livraisons et aval ante commercialisation
- Ne pas s'arrêter à faire ce travail uniquement sur notre territoire (intégrer les entreprises voisines)


Porteurs du projet

CCG, PMGF, CMA


Partenaires

CCI 74 et CMA 74


Expertise

CMA 74

Périmètre de l'action
Etapes de réalisation

- Recensement des entreprises artisanales faisant de la transformation sur le territoire
- Analyse de ces outils en termes de capacité de transformation, des produits transformables, des volumes, des modalités de transformation
- Entretien avec les structures intéressés afin d'affiner et valoriser leur capacité pour répondre au besoin du territoire
- Réalisation d'un catalogue des différentes structures avec leurs prestations (volume, prix, conditions...)

N° de la fiche : F10

Intitulé :

Créer une structure de transformation (pouvant être une cuisine centrale) pour valoriser la production agricole du territoire dans sa diversité et limiter le gaspillage alimentaire



Objectifs opérationnels :

- Proposer une gamme de produits transformés peu développée sur le territoire notamment en ce qui concerne les légumes, les fruits, les œufs, les « bas morceaux de viande ».
- Permettre d'avoir une gamme « préparée » demandée par la RHD n'ayant pas la main d'œuvre et ou les équipements pour transformer les légumes bruts par exemple (épluchés, tranchés, précuits, ...)
- Limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les invendus ou surplus de récolte



Freins / points de vigilance :

- Manque de produits locaux : avoir suffisamment de volumes de produits à transformer (élargir aux territoires voisins la quantification des volumes à transformer ?)
- Complexité des normes européennes pour pouvoir transformer dans un même lieu des végétaux, des œufs et des viandes ou produits laitiers
- Rentabilité
- Le prix des produits issu de la structure de transformation pourrait ne pas être abordables
- Sujet complexe que les acteurs du territoire (en particulier les élus) maîtrisent mal
- Probable nécessité d'implication des élus dans la structure juridique afin de prendre des décisions sur le fonctionnement



Porteurs du projet

CCG et PMGF



Partenaires

Comité des Agriculteurs du Genevois
Agroparc


Expertise

Cabinet d'étude spécialisé (Terralim – Solagro – Air coop ...), CASMB, Programmiste

Périmètre de l'action

Étapes de réalisation

Phase 1 Faisabilité pour aider à la définition de la solution pour la transformation entre création d'un outil de transformation, création d'une cuisine centrale, utilisation des outils de transformation existants

- Analyse de l'offre en produits végétaux, viandes et œufs locaux disponibles : identification des besoins des producteurs et vérification de l'intérêt pour la démarche sur la CCG et les CC voisines (Arves et Salève, Pays de Gex, Usses et Rhône, Pays de Cruseilles)
- Enquête de structures agricoles ayant recours aux services de structures de transformation pour identifier les modalités menant à la réussite des partenariats
- Analyse de la demande des acheteurs privés et publics (RHD) : besoins, volumes, type de produits et **prix d'achat**. Lien à la fiche R16 pour la RHD (cuisines sur place)
- Analyse de la « concurrence » pour tenir compte des possibilités déjà existantes (lien à la fiche F9 « optimisation des outils existants » et vérifier la complémentarité ou la mise en concurrence avec les structures existantes à la suite de la création d'un nouvel outil.
- Etablir des scénarii partagés (producteurs, collectivités, demande) pour une solution de transformation sur le territoire et faire le lien avec les actions R16 (cuisine centrale), F9 (optimisation des outils existants)
- Faire des visites de structures de transformation (exemple EcoPôle de Savoie)
- Etude de faisabilité et étude technico économique des scénarii retenus



Phase 2 Construction / Equipement

- Choix d'un scénario de la phase 1 et identification de lieux d'implantation
- Affinage du prévisionnel économique – définition du besoin en main d'œuvre
- Maitrise d'ouvrage : chiffrage des investissements, dépôts du PC, des dossiers ERP ...
- Construction
- Lancement d'un éventuel AMI

N° de la fiche : T19

Intitulé :

Aider les producteurs au référencement sur les plateformes d'achat (distribution)



Objectifs opérationnels :

- Rencontrer les plateformes utilisées par les établissements en RHD (scolaires, médicaux, paramédicaux, petite enfance) du territoire
- Identifier et rencontrer les GMS préférant intégrer les produits locaux via leur centrale d'achat
- Permettre le référencement de producteurs locaux



Freins / points de vigilance :

- Volonté et possibilité des centrales d'achat utilisées en RHD d'adapter l'allotissement actuel sur de plus petits territoires adaptés à la capacité de production (volume) des territoires
- La lourdeur administrative
- Nécessité de contractualiser annuellement pour permettre l'organisation de la production (pour un maraicher, un producteur de viande...)
- Être vigilant à informer les acheteurs de la saisonnalité des produits locaux



Porteurs du projet

CCG



Partenaires

Comité des Agriculteurs du Genevois – PMGF
CD 74 pour les collèges
Région AURA pour les lycées



Expertise

Chambre d'Agriculture SMB

Périmètre de l'action

Étapes de réalisation

- Synthétiser le fonctionnement des GMS du territoire pour intégrer des produits locaux (plateforme, pas plateforme, les deux) et les modalités pour intégrer de nouveaux produits
- Identifier le fonctionnement d'allotissement et les volumes nécessaires par marché sectorisé des plateformes d'achats utilisées par la RHD du territoire.
- Rencontrer les plateformes de la RHD (REGAL, GRAAL...) pour échanger sur des modalités de fonctionnement qui permettront à des producteurs locaux de répondre aux marchés de ces centrales d'achats. Identifier les volumes contractuels de ces plateformes par type de production.
- Lien avec les fiches R11 (sensibiliser les producteurs au marché de la RHD) et R14 (aide des producteurs aux réponses des marchés publics)



N° de la fiche : T20

Intitulé : **Accompagner la spécialisation des exploitations sur du volume ou du surplus pour la GMS (supermarchés et grandes surfaces) et la RHD (Restauration Hors Domicile)**

 Objectifs opérationnels :	▪ Former les agriculteurs volontaires à se spécialiser dans une ou plusieurs productions afin d'augmenter le volume de production ▪ Sensibiliser les agriculteurs à fournir plus facilement les GMS et la RHD en rentabilisant par le volume ▪ Faire le lien avec les fiches permettant de faciliter l'accès des producteurs à ce genre de débouchés
--	--

 Freins / points de vigilance :	▪ Trouver des producteurs volontaires dans les filières spécifiquement ciblées ▪ L'attraction du marché de la Suisse et le fait que la RHD soit l'un des débouchés en circuits courts les moins plébiscités sur le territoire par la production agricole ▪ Aléas climatiques sur les productions végétales sont un risque pour les producteurs trop spécialisés ▪ Il serait opportun d'avoir plusieurs maraichers diversifiés / producteurs de viande qui s'organisent entre eux pour avoir une large gamme de produit à l'échelle du territoire ▪ Le système de spécialisation devra assurer une meilleure valorisation sur les ateliers de production concernés qu'actuellement
---	---

 Porteurs du projet	 Partenaires	 Expertise	Périmètre de l'action
CCG – PMGF (pour l'aspect formation)	Comité des Agriculteurs du Genevois MFR des Dronières Lycée de Contamines sur Arve Jeanne Anquetil à Reignier Lycée agricole de Poisy	Chambre d'Agriculture SMB Adabio	

<u>Etapes de réalisation</u>	▪ Utiliser l'état des lieux des filières sur le territoire et identifier les productions pouvant être travaillées sur une spécialisation et voie volume (ex : yaourts, crème, beurre, volailles, porc, légumes) ▪ Identifier les producteurs volontaires pour ce travail de spécialisation ▪ Proposer des parcours de formations présentant les clés de réussite pour se spécialiser ainsi que ses atouts (économie, technique, visite de ferme pratiquant la spécialisation pour la RHD ou la GMS) ; proposer plusieurs modules techniques de la production à la consommation
-------------------------------------	--